

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

UNITE DE GESTION DU PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE DES COLLINES DU BURUNDI
(UGP-PRCCB) / E3940-BI

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° : BCCR PIU/467007/CS/INDV/2025

RECRUTEMENT D'UN/UNE RESPONSABLE DU GENIE RURAL DE L'UNITE INTERPROVINCIALE
DU PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE DES COLLINES DU BURUNDI (PRCCB) DE
BUJUMBURA-CIBITOKI ET KAYANZA

Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) au titre du financement des activités du Projet de Résilience Climatique des Collines du Burundi (PRCCB). Il est prévu qu'une partie des fonds accordés soit utilisée pour financer les prestations d'un (e) Responsable du Génie Rural de l'Unité Interprovinciale du PRCCB de Bujumbura-Cibitoke et Kayanza.

Le dossier de candidature (1 original et 2 copies) **en langue française**, doit être déposé, sous pli fermé, à l'adresse ci-dessous, **par courrier ordinaire**, au plus tard **le 15/04/2025 à 17 heures 00, heure de Bujumbura** et doit être composé des éléments suivants :

- ✓ **Une lettre de motivation dûment signée adressée à Madame la Coordinatrice de l'UGP-PRCCB**
- ✓ **Un Curriculum vitae (CV) actualisé, détaillé suivant le modèle en annexe aux TDRs et dûment signé**
- ✓ **Une copie du/des diplômes certifiés conformes à l'original**
- ✓ **Des copies des certificats et/ou attestations de formation en rapport avec le poste**
- ✓ **Des copies des attestations de services rendus**
- ✓ **Des copies de tout autre document justifiant l'expérience du candidat pour le poste**

NB : Le candidat doit mentionner sur l'enveloppe le poste sur lequel porte sa candidature

Les termes de références (TDRs) décrivant de façon détaillée les qualifications et l'expérience requises pour ce poste sont en annexe au présent AMI.

47

Le Processus de sélection sera conduit suivant la « Méthode de Sélection des Consultants Individuels » conformément aux dispositions du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)» de la Banque Mondiale, édition de février 2025 et suivant les exigences des TDRs relatifs à ce poste.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante :

Secrétariat de la Coordination Nationale de l'UGP-PRCCB

N°70, Avenue des Etats Unis, Quartier Kigobe Sud

Tél : +257 22 28 09 31 / 22 28 09 24

**E-mail: unc.prrpb@gmail.com avec copie obligatoire à okayitesi125@yahoo.fr,
simbadeo2prccb@gmail.com et ategerimana@gmail.com**

Fait à Bujumbura, le 21/03/2025

COORDONNATRICE NATIONALE DU PRCCB

ODETTE KAYITESI





**UNITE DE GESTION DU PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE DES COLLINES DU BURUNDI
(UGP-PRCCB) - P180864**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU GENIE RURAL
POUR L'UNITE INTERPROVINCIALE DU PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE DES COLLINES
DU BURUNDI (PRCCB) DE BUJUMBURA-CIBITOKI ET KAYANZA**

1. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le Projet de Résilience Climatique des Collines du Burundi (PRCCB) permettra d'intensifier la gestion intégrée des paysages et d'améliorer la résilience des moyens de subsistance des communautés vulnérables aux risques climatiques et à la dégradation des terres au Burundi. Il s'agit d'un projet de développement rural multisectoriel axé sur les paysages ruraux les plus à risque du Burundi à l'échelle nationale. La vulnérabilité des communautés des collines est influencée par de multiples défis qui se chevauchent au-delà de la portée du projet proposé (démographie, conflit et fragilité économique nationale). Cependant, le projet peut apporter une contribution majeure à la réduction de la vulnérabilité en s'attaquant aux capacités institutionnelles limitées et en investissant dans l'amélioration de la résilience locale dans les communautés ciblées.

Le projet vise, en outre, à fournir des investissements physiques dans la restauration des terres grâce à des solutions de gestion intégrée des bassins versants, une agriculture intelligente face au climat et des moyens de subsistance résilients au climat. Les activités comprennent la plantation d'arbres, la protection des forêts et la restauration des terres dégradées. Des activités d'assistance technique visant à renforcer le cadre politique et réglementaire au niveau national pour la gouvernance foncière et la gestion des risques climatiques seront également fournies.

L'Objectif de développement du projet (ODP) est d'accroître la gestion intégrée du paysage et améliorer la résilience des moyens de subsistance des communautés fragiles dans les collines cibles du Burundi.

Les indicateurs de résultats au niveau de l'ODP sont les suivants :

- a. Productivité des terres dans les paysages dégradés ciblés (%)
- b. Nombre d'hectares de surfaces terrestres bénéficiant d'une conservation et d'une gestion améliorées (hectares)
- c. Nombre de personnes présentant une résilience accrue aux risques climatiques (nombre, ventilé par sexe).

2. LES COMPOSANTES DU PROJET

Les activités du projet seront organisées en cinq (5) composantes :

- **Composante 1 : Environnement propice à la résilience climatique**

Sous-composante 1.1. : Renforcement du cadre politique et réglementaire

Sous-composante 1.2. : Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national, des bassins versants et des communautés.

- **Composante 2 : Capacité d'adaptation pour la gestion durable des bassins versants**

Sous-composante 2.1. : Planification de la gestion des bassins versants

Sous-composante 2.2. : Gestion intégrée des bassins versants

Sous-composante 2.3. : Gestion améliorée des aires protégées (AP) et des réserves

- **Composante 3 : Soutien à la résilience des moyens de subsistance communautaires.**

Sous-composante 3.1. Planification de la résilience climatique

Sous-composante 3.2. Agriculture et moyens de subsistance résilients au climat

Sous-composante 3.3. Certification foncière

- **Composante 4 : Gestion du Projet**

Cette composante financera les activités liées à la gestion, à la coordination, à la communication, au suivi et à l'évaluation (S&E) du projet ainsi qu'à la gestion des risques environnementaux et sociaux (CES)

- **Composante 5 : Réponse aux Situations d'Urgence (CERC)**

Cette Composante de Réponse aux Situations d'Urgence (CERC) est incluse dans le projet conformément au paragraphe 12 de la politique de financement de projets d'investissement (FPI), pour les situations de besoin urgent d'assistance et de contraintes de capacités.

Les résultats de ces composantes permettront de créer un cadre institutionnel pour la planification et la gestion intégrées des bassins versants aux échelles d'action nationale et locale, d'améliorer la résilience des moyens de subsistance des communautés vulnérables au changement climatique et de réaliser des gains de productivité dans une agriculture intelligente face au climat.

3. NATURE ET ETENDUE DE LA MISSION DU RESPONSABLE INTERPROVINCIAL DU GENIE RURAL

Sous l'autorité de la Coordinatrice Nationale du Projet et sous la supervision directe du Coordonnateur interprovincial, le Responsable interprovincial du Génie Rural assure les fonctions générales de programmation et de suivi des activités des travaux de construction/réhabilitation/aménagement des terrasses et leur végétalisation, de construction des infrastructures de micro irrigation selon les exigences du Projet.

Tâches clés

- Participer au niveau des provinces d'action à la conception des activités à mettre en œuvre et à la préparation des plans de travail et budgets annuels (PTBA) dans le cadre de ces travaux ;

7

- Participer à la planification opérationnelle des activités du projet au niveau interprovincial ;
- Collaborer avec l'équipe du projet mise en place pour s'assurer que les dossiers d'appel d'offres en général et les spécifications techniques relatives aux travaux d'aménagement et de construction des infrastructures de micro-irrigation sont conformes aux normes telles qu'édictées par le Ministère technique concerné ;
- Assurer au niveau local le suivi des travaux d'aménagement des terrasses et leur végétalisation ;
- Assurer au niveau local le suivi des travaux de constructions des infrastructures de micro irrigation ;
- Assurer, en collaboration avec les agences de maîtrise d'œuvre déléguée le suivi de la mise en œuvre des activités d'aménagement et de micro-irrigation ;
- Préparer les rapports trimestriels et annuels couvrant ce volet dans sa zone d'action ;
- Participer à la préparation des activités à mettre en œuvre et des plans de travail annuels (PTBA) dans le cadre ces travaux de sa zone d'action ;
- Participer à la constitution de base de données relatives aux prototypes (schémas et coûts) des infrastructures à réaliser ;
- Participer aux analyses de dossiers d'appel d'offres relatives aux infrastructures et s'assurer de leur conformité aux spécifications telles qu'édictées par le Ministère technique concerné ;
- Participer au niveau de sa zone d'action à la mise à jour du fichier des prestataires de services (ONG, entrepreneurs et autres agents des travaux publics) ;
- Collaborer avec les services du Génie Rural des BPEAEs de sa zone d'action pour une mise à jour de la base de données ;
- Participer à l'exécution, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des activités du projet au niveau interprovincial;
- Assurer le suivi, de l'encadrement et la formation des usagers de l'eau au niveau de sa zone d'action ;
- Participer à la préparation des études complètes comprenant les dossiers préliminaires, les reconnaissances complémentaires de topographie, géologie et géotechnique, l'avant-projet détaillé et l'élaboration des dossiers d'appel d'offres en collaboration avec les spécialistes en passation des marchés ;
- Assurer le suivi des activités du projet et les sous activités couvrant les aménagements des terrasses et de micro irrigation au niveau interprovincial ;
- Rendre compte au Coordonnateur Interprovincial de l'ensemble du déroulement des activités décrites ci-dessus et sous sa responsabilité sur base des rapports trimestriels, semestriels et annuels ;
- Exécuter toute autre tâche demandée par la hiérarchique.

4. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

Le Consultant sera basé un à Isare avec des missions de terrain. Il/elle fournira les Services pendant toute la durée du projet. Toutefois, une première évaluation des performances du Consultant sera faite sur une période d'essai de six (6) mois après sa prise de fonction. En cas d'une évaluation non satisfaisante des prestations du Consultant sur cette période, l'essai sera considéré comme non concluant et le contrat sera de plein droit résilié. Les autres évaluations seront effectuées annuellement et le Contrat sera résilié en cas d'une évaluation non satisfaisante de ses performances.

L'avis du Bailleur sera toutefois requis avant prise d'effet de la résiliation du Contrat.

7

5. PROFIL ET EXPERIENCE DU CANDIDAT

Le Responsable Interprovincial du Génie Rural devra :

- a) Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac+3) au moins en génie rural, agronomie ou tout autre diplôme apparenté ;
- b) Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience minimum dont trois (3) au moins dans les travaux d'aménagement des infrastructures de génie rural par l'approche HIMO ;
- c) Avoir une expérience d'au moins deux (02) ans à un poste de responsabilité dans l'aménagement et la gestion des bassins versants et/ou des périmètres irrigués ;
- d) Avoir une expérience d'au moins un (01) an dans des travaux de micro irrigation collinaire ;
- e) Avoir une bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural ;
- f) Une bonne connaissance des procédures de la Banque Mondiale ou de tout autre Partenaire Technique et Financier serait un atout ;
- g) Avoir une bonne expression orale et écrite en français.
- h) Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel et Power Point) ;
- i) Être de bonne moralité et être capable de faire beaucoup de déplacement sur terrain ;
- j) Avoir une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression

6. INDICATEURS DE PERFORMANCES

En collaboration avec les autres services impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de la gestion des finances publiques d'une part, et ceux opérant dans le cadre du Projet d'autre part, le Responsable interprovincial du Génie Rural est chargé(e) de la production des rapports d'activités et s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus strictes en vigueur. Il/Elle prend rapidement les mesures nécessaires pour corriger les points d'exécution du présent mandat qui ne donneraient pas satisfaction au Client.

Des évaluations seront régulièrement effectuées par la Coordination du Projet pour chaque tranche de services d'une durée de douze (12) mois. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs et du plan de travail, (ii) les points forts mais aussi les points faibles qui méritent une attention particulière, (iii) le plan de formation continue, et (iv) le plan de travail pour les douze (12) mois à venir.

Les performances du Responsable Interprovincial du Génie Rural seront mesurées suivant les critères ci-après :

- ✓ Taux d'exécution dans le délai des recommandations des missions de supervision/missions d'appui à la mise en œuvre
- ✓ Taux d'exécution du PPM, volet de l'expert technique
- ✓ Taux d'exécution du PTBA, volet de l'expert technique
- ✓ Taux de réalisation des programmes mensuels de travail
- ✓ Niveau de réalisation des objectifs clés du projet par rapport aux prévisions
- ✓ Plan d'action du projet, volet de l'expert technique est élaboré et mis à jour

7

- ✓ Les rapports d'activités trimestrielles et le rapport annuel du projet, volet de l'expert technique, sont élaborés et transmis à l'expert en suivi-évaluation, conformément aux délais et procédures définies dans le manuel d'exécution du projet
- ✓ Comportement et moralité, ponctualité, esprit d'équipe, autonomie et d'initiative

Un indicateur de mesure de cette performance sera le « **taux de satisfaction des tâches** » durant une période d'un (01) an.

7. OBLIGATIONS DE L'UGP VIS-A-VIS DU RESPONSABLE INTERPROVINCIAL DU GENIE RURAL

L'UGP remettra au Responsable interprovincial du Génie Rural l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à sa disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

8. REMUNERATION

Les termes de rémunération se feront conformément à l'Arrêté N° 121/PM/005 du 12/04/2024 portant rémunération du personnel des projets financés par les partenaires au développement, **Poste 7**.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- ✓ Une lettre de motivation dûment signée adressée à Madame la Coordinatrice Nationale de l'UGP-PRCCB ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé, actualisé et dûment signé, préparé suivant le modèle en annexe 2 aux TDR;
- ✓ Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et attestations de services
- ✓ Tout autre document attestant l'expérience professionnelle du candidat/de la candidate.

Des renseignements complémentaires, en rapport avec les compétences et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste, pourront être demandés.

10. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le Responsable Interprovincial du Génie Rural est un Consultant individuel rattaché à l'Unité de Gestion du Projet ;
- C'est un poste de Consultant individuel à temps plein ;
- Le Consultant individuel est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en situation de conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

h

11. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION

a) Méthode de sélection

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de février 2025 et conformément aux critères exigés au regard des présents Termes de Référence.

La sélection du Responsable Interprovincial du Génie Rural sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) candidate sera retenu(e), après Avis de Non Objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

b) Procédure de sélection

La procédure de sélection comportera **deux (2) phases** :

Phase 1 : Présélection des candidats sur la base de comparaison de leurs CVs / 100 points

a) Vérification des dossiers

Au premier stade/évaluation préliminaire, il sera procédé à la présélection par disqualification de tout dossier qui sera frappé de critère(s) exclusif(s) (diplôme et expérience minimale) des présents TDRs.

b) Examen des dossiers de candidature (sur base du CV avec des documents de preuve à l'appui)

Cette étape sera constituée d'une présélection sur base des dossiers où seront retenus les candidats ayant les qualifications et l'expérience requises pour le poste conformément aux TDRs.

La répartition des notes par critère pour cette phase sera faite dans l'esprit de ne retenir que les candidats ayant le meilleur profil en privilégiant l'expérience pertinente pour le poste qui sera notée à pas moins de 85 %. Tous les autres critères seront notés à pas moins de 15% : (i) diplôme (pas plus de 5%) et (ii) maîtrise de l'outil informatique sur CV (Word, Excel et Powerpoint / (pas plus de 10%).

L'évaluation des dossiers se fera sur base des critères et pondérations indiqués à l'annexe 1.

A cette phase 1, seuls les candidats ayant reçu une note minimale de 75% seront retenus pour l'étape suivante. Au cas où aucun Candidat ou un seul candidat totaliserait la note minimale de 75%, il sera alors retenu les trois premiers parmi ceux ayant reçu une note supérieure ou égale à 70%.

NB : Les documents de preuve sont constitués par tout document justifiant les informations fournies (Diplôme certifié conforme à l'origine, Certificats de formation, Attestations de services dûment signés et tout autre document jugé utile pour justifier ses qualifications et son expérience).

Phase 2 : Test d'interview des candidats/ 30 points

h

A la fin du processus, les candidats seront classés par ordre de mérite après pondération des différentes notes obtenues dans les 2 phases de la Sélection.

La note du CV aura un poids de 80% et celle de l'interview 20% (le CV sera pondéré pour 80% et l'Interview pour 20%).

En cas d'ex-aequo le/la candidate ayant obtenu la meilleure note sur CV sera prioritaire.

Négociations du Contrat

L'UGP-PRCCB procédera aux **négociations** des termes du contrat avec le meilleur Candidat/la meilleure candidate. Si, pour des raisons diverses (désistement, enquête de moralité, etc...), les négociations n'aboutissent pas, l'on fera appel au second Candidat, puis, le cas échéant, au troisième Candidat pourvu que le Candidat ait obtenu la note minimale acceptable.

N.B. : Le Candidat qui aura fourni des renseignements incorrects ou inexacts sera exclu de la procédure de recrutement dès la découverte de la tricherie.

12. SAUVEGARDE DES INFORMATIONS

Le/la Consultant(e) est tenu(e) à la confidentialité des informations qu'il/elle collecte sur les bénéficiaires et dans le cadre des autres activités du Projet.

13. SAUVEGARDE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le/la Consultant(e) est tenu(e) de connaître et suivre les règles contre la fraude et la corruption selon l'Accord de financement de l'IDA.

Fait à Bujumbura, le 21/03/2025

COORDONNATRICE NATIONALE DE L'UGP-PRCCB

Odette KAYITESI



ANNEXE 1 – GRILLE DE NOTATION

Conformément aux points 5 et 11 des présents TDRs, l'évaluation des dossiers se fera sur base des critères/sous critères et pondérations maximales ci-après :

- **Formation académique /5 points**
- **Expérience spécifique pertinente /85 points :**
 - ✓ Expérience globale d'au moins 5 ans /15 points
 - ✓ Expérience d'au moins trois (03) ans dans les travaux d'aménagement des infrastructures de génie rural par l'approche HIMO/20 points
 - ✓ Expérience d'au moins deux (02) ans à un poste de responsabilité dans l'aménagement et la gestion des bassins versants et/ou des périmètres irrigués/ 15 points
 - ✓ Expérience d'au moins une (01) année dans des projets sous financement de bailleurs de fonds multilatéraux comme le FIDA, la BAD, la Banque Mondiale, l'UE, Agences des NU, etc/10 points
 - ✓ Expérience d'au moins un (01) an dans des travaux de micro irrigation collinaire/ 15 points
 - ✓ Bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural/ 10 points
- **Connaissance de l'outil informatique sur CV /10 points**

5

ANNEXE 2 - MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV)

Poste : _____

Nom du candidat : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Nombre d'années d'expérience : _____

Attributions spécifiques actuelles du candidat ou dernières fonctions exercées :

Principales qualifications :

[En une demi-page maximum, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience du candidat les plus utiles à ses attributions au regard du poste pour lequel il s'est porté candidat.]

Formation :

[En un quart de page maximum, résumer les études universitaires et autres études spécialisées du candidat, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Expérience professionnelle :

[En deux pages au maximum, dresser la liste des emplois exercés par le candidat depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients ou employeurs susceptibles de fournir des références. Pour les candidats ayant eu à prêter des services comme consultant, il conviendra de spécifier les fonctions exercées comme consultant en indiquant le titre de la mission ou du mandat, la date de la mission et le nom et les références de la personne ou de l'institution ayant commandé la mission]

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

5

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Nom du candidat:.....

Date :

[Signature du candidat

7